



Assemblée générale mixte du 19 mai 2020

Paris, le 6 mai 2020

Désignation des scrutateurs de l'Assemblée

En raison de l'épidémie de covid-19 et en application, à titre exceptionnel, de l'ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020, l'Assemblée générale mixte des actionnaires d'Orange se tiendra à huis clos au siège social d'Orange, 78 rue Olivier de Serres, 75015 Paris, le 19 mai 2020 à 16h00, sans que les actionnaires et les autres personnes ayant le droit d'y assister ne soient présents physiquement.

La sphère publique, l'Etat et Bpifrance Participations, qui sont les deux premiers actionnaires d'Orange, attentive à la pluralité de représentation au sein de l'Assemblée générale, a accepté que le fonds d'actionnariat salarié « Orange Actions », le troisième actionnaire d'Orange, remplisse la fonction de scrutateur.

Ainsi, l'Etat, représenté par Monsieur Charles Sarrazin et le fonds Orange Actions, représenté par Madame Nadia Zak-Calvet, ont été désignés en qualité de scrutateurs de l'Assemblée générale du 19 mai prochain conformément au décret n°2020-418 du 10 avril 2020.

*

* *